

Régulier : oui / non ?
Régime spécial : oui / non ?
Erasmus : oui / non ?
Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles					
											Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal								
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisé (3 minimum, sauf dérrogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir longlet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT					
SEMESTRE 5																								
BLOC DISCIPLINAIRE																								
SBSP55	SBSP5A	UE Moléculaire		6																				
SBSP55	SBSP5A	O	YBSPS5A1	EC Régulation du métabolisme	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5A	O	YBSPS5A2	EC Biologie moléculaire	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5B	UE Physiologie des grandes fonctions et pathologie cancéreuse		6																	UE mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5B	O	YBSPS5B	EC Physiologie des grandes fonctions	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5B	O	YBSPS5B2	EC Découverte de la pathologie cancéreuse	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5C	UE Physiologie des communications		6																	UE mutualisée avec parcours biotechno. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5C	O	YBSPS5C1	EC Physiologie des communications	SAN4L3_214							Ecrit (40 % + 40%) + TP (20%)	3	100%			Ecrit	1h30	80%	100%	Note TP conservée			
BLOC TRANSVERSAL																								
SBSP55	SBSP5D	UE Transversale : anglais, biostatistiques, bioinformatique		6																	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5D	O	YBSPS5D1	EC Anglais	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5D	O	YBSPS5D2	EC Biostatistiques	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5D	O	YBSPS5D3	EC Bioinformatique	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5E	UE Méthodologie		6																	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP55	SBSP5E	O	YBSPS5E1	EC TP communs	SAN4L3_214							Ecrit	2									EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho		
SBSP55	SBSP5E	O	YBSPS5E2	EC Contenus spécifiques: méthodologie et analyse	SAN4L3_214							Oral	1									EC spécifique parcours physiopatho		
SBSP55	SBSP5E	O	YBSPS5E3	EC Contenu spé: TP organe/fonction	SAN4L3_214							Ecrit	1									EC mutualisé avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho		
SEMESTRE 6																								
BLOC DISCIPLINAIRE																								
SBSP56	SBSP6A	UE Cellulaire		6																	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP56	SBSP6A	O	YBSPS6A1	EC Biologie cellulaire	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP56	SBSP6A	O	YBSPS6A2	EC Immunologie	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho			
SBSP56	SBSP6B	UE Physiopathologies		6																	UE spécifique parcours physiopatho			
SBSP56	SBSP6B	O	YBSPS6B1	EC Physiopathologies	SAN4L3_214							Ecrit+oral	2	100%			Ecrit	1h30	100%	100%	EC spécifique parcours physiopatho			
SBSP56	SBSP6C	O	YBSPS6C1	UE Env/pré/santé	SAN4L3_214							Ecrit	2	100%			écrit	1h30	100%	100%	EC mutualisée avec parcours microbio. Parcours porteur physiopatho.			
BLOC TRANSVERSAL																								
SBSP56	SBSP6D	UE Méthodologie		6																				
SBSP56	SBSP6D	O	SBSP6D2	EC Contenus spé parcours	SAN4L3_214							Oral	1											
SBSP56	SBSP6D	O	YBSP56D1	EC CM/TP/TD Commun	SAN4L3_214							Ecrit	3											
SBSP56	SBSP6E	UE Bloc option Physiopathologie		6																				
SBSP56	SBSP6E	Liste à choix : 1 choix																						
SBSP56	SBSP6E	X	YBSPS6E1	EC Risques sanitaires	6	SAN4L3_212						Ecrit (40 % + 40%) + TP (20%)	3	100%			Ecrit	1h30	80%	100%	UE spécifique parcours microbio. Mutualisé avec parcours biotechno et physiopatho			
SBSP56	SBSP6E	X	YBSPS6E2	UE Santé publique, management de l'innovation préclinique	6	SAN4L3_214															UE mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho			
SBSP56	SBSP6E	O	YBSP6E2A	EC Santé publique	SAN4L3_214							Ecrit	1	100%			Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho			
SBSP56	SBSP6E	O	YBSP6E2B	EC Management de l'innovation préclinique	SAN4L3_214					</														

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE	
Pas de note éliminatoire	
Une moyenne aux semestres attendue	
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue	
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise	

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

Regroupement d'UE
 au S5 : Bloc disciplinaire (SBSP5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSP5D+5E)
 au S6 : Bloc disciplinaire (SBSP6A+6B+YBSP6C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSP6D+(YBSPS6E1 ou YBSPS6E2))

Règles de compensation

Compensation entre le S5 et le S6 :
 entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée. Sauf pour les éléments en ECI. ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

Conservation note TP :

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Session 2 :

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
 - (1) $(N1+N2)/2$
 - $(N1+N2+N3)/3$
- (2) $(N1+N2+N3)/3$
- N3
 - (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
 - (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU